



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR  
Nom chimique  
Type de produit Mélange  
Code produit AS10  
UFI : R1J5-S0VK-800M-SHJ6

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Produit de soin pour automobile (spray, liquide)  
- Nettoyants et détergents destinés à l'usage par le consommateur  
Usages déconseillés - Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SHINE GROUP  
348 rue François Durafour  
Les Murons  
42160 Andrézieux Bouthéon France  
Téléphone : 0428040056  
Site web [www.shine-group.fr](http://www.shine-group.fr)  
Contact Sécurité Magali GIORDANO : 0428040053 [magali.g@shine-group.fr](mailto:magali.g@shine-group.fr)

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France  
- French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network.  
Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France Tel : + 33 3 83 85 21 92 Mail : [bnpc\(at\)chru-nancy.fr](mailto:bnpc(at)chru-nancy.fr) ( France ) France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Not Classified	Non classé
----------------	------------

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun  
Pictogrammes : Aucun  
Mentions de danger : Aucun  
Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT) . Peut produire une réaction allergique.

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Ingrédients (selon Règlement 648/2004/CE) :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- parfums
- Conservateurs : BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

### 2.3 - Autres dangers

#### Substances PBT

- Le mélange ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq$  0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### Substances vPvB

- Le mélange ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq$  0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
Glycerin INCI : GLYCERIN	n°CAS : 56-81-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-289-5 Numéro d'enregistrement REACH : Annex V.9 Exempt	5 - 15	Not Classified	Facteur M: 100000 (b)
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol INCI : ISOPROPYL ALCOHOL	n°CAS : 67-63-0 Numéro d'identification UE : 603-117-00-0 N°CE : 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx	1 - 3	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336	(a) (b)
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (MIT) INCI : METHYLISOTHIAZOLI NONE	n°CAS : 2682-20-4 Numéro d'identification UE : 613-326-00-9 N°CE : 220-239-6	< 0,1	Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 3 Dermal - H311 Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1A - H317 EUH071	Skin Sens. 1A - H317 : 0,0015<=%<=100 Facteur M: 10 / 1 (a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Veiller à un apport d'air frais.



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

Après contact avec la peau - Se laver immédiatement avec: Eau  
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.  
- NE PAS faire vomir.

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.  
- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre  
- Dioxyde de carbone (CO2)  
- Mousse  
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Utiliser un équipement de protection personnel.  
- Assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes - Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Veiller à une bonne ventilation du poste de travail  
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer dans les zones de travail.  
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Température de stockage recommandée : 5°C - 30°C.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

#### propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

VLE ppm (FR)	400 ppm
VLE mg/m <sup>3</sup> (FR)	980 mg/m <sup>3</sup>

#### Glycerin (56-81-5)

VME mg/m <sup>3</sup> (FR)	10 mg/m <sup>3</sup>
IOELV TWA mg/m <sup>3</sup> (UE)	5 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Assurer une aération suffisante.

## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Vêtement de protection

- Porter les gants de protection homologués

- Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	rose	<u>Odeur</u>	Florale
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		6,5 < V < 7,5	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		>= 61 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		1 kg/l < V < 1,06 kg/l	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

#### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrément	Aucune donnée disponible



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.  
- Gel

### 10.5 - Matières incompatibles

- Acide fort  
- Agent oxydant  
- base forte

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

#### Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancérogénicité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### Toxicité : Substances

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
CE50 48h crustacés	100 mg/l
CL50 96h poissons	100 mg/l
CEr50 algues	100 mg/l



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

CEr50 autres plantes aquatiques	100 mg/l
---------------------------------	----------

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Le mélange ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0.1\%$  évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

- Le mélange ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0.1\%$  évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                      Aucune donnée disponible

Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales                      Liste candidate REACH (SVHC) : Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des substances candidates de REACH < 0,1 % ou SCL.

RG - Maladies professionnelles                      RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Ingrédients (selon Règlement 648/2004/CE) :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- parfums
- Conservateurs : BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

Site web [www.shine-group.fr](http://www.shine-group.fr)

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit                      - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS



## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2,01	13/06/2025		Mise à jour des rubriques : 4.2 / 7.2 / 8.2 / 15.1
2	22/05/2025		Mise à jour des rubriques : 1.3 / 2.2 / 3.2 / 15.1
1	24/07/2024		

### Abréviations et acronymes

- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- Facteur de bioconcentration (FBC)
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

### Sources de données:

Fournisseur  
<http://echa.europa.eu/>

### Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A



---

## NETTOYANT PLASTIQUE INTERIEUR

---

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)
-----------	---

Conforme règlement ( CE ) n° 2020/878

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

\*\*\* \*\*